



## Compte rendu réunion de la Commission CMCD du 30 août 2011

Présents : Mmes CHAPELON, QUEYREL

Mrs DEPARDON, CHATAIN, CHOSSON

Excusés : Mrs CAZEAUX, BRUN, PERCHET

Seuls les clubs évoluant en championnat prérégional masculin et féminin sont à ce jour concernés par les dispositions de la CMCD.

A cet effet un rappel des dispositions réglementaires sera diffusé dans l'info 26/07 en début de championnat.

Afin d'aider les clubs une première extraction des données de GESTHAND sera effectuée fin novembre et un premier avis sera adressé aux clubs en difficulté, une seconde extraction sera faite fin janvier 2012 afin de permettre un redressement éventuel avant l'échéance du 30 avril 2012.

Une réflexion sera entreprise pour la saison 2012-2013

sur la mise en œuvre, pour les clubs évoluant dans les championnats honneur et excellence, d'une CMCD orientée sur la récompense et non sur la sanction qui n'a pas sa raison d'être

Prochaine réunion : mercredi 30 novembre à 19 h

Fin de séance à 20 h 30.



Téléphone : 04 75 75 47 74 / 47 75 - Fax :  
04 75 75 47 76  
Messagerie : c2607hand@mbsport.fr  
Site Internet : www.handball2607.org

Maison des Bénévoles du sport  
Drôme Ardèche  
71 Rue Latécoère  
26000 VALENCE  
Siret 328.287.362.0037 APE 9312Z

